

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N°D23-04-13 DEFENSE DE LA VILLE DANS LE CADRE DU DOSSIER CONCERNANT LA DEGRADATION D'UNE PORTE PRESENTE EN COMPARUTION AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE CHAMBRE CORRECTIONNELLE LE 10 MAI 2023 A 13H30.

Le Maire de Castillon-la-Bataille,
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/17-02/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu le PV n°01280 de 2022 d'audition de la gendarmerie de Castillon-la-Bataille du 29/04/2022
Considérant qu'il convient de défendre la commune dans le dossier d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique contre Mr JEBBAR Rachid ;
Considérant qu'il convient de désigner un avocat pour assister la ville dans sa défense,

Décide

Article 1 : Le Maire défend les intérêts de la commune dans le cadre du PV de gendarmerie nationale de Castillon-la-Bataille par procédure en date du 29/04/2022

Article 2 : La défense des intérêts de la ville à l'audience correctionnelle du 10 mai 2023 est confiée au cabinet d'avocat DYADE qui est autorisé à se constituer partie civile pour le compte de la ville et à demander réparation du préjudice.

Article 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 17 avril 2023
Le Maire

Jacques Breillat



Accusé de réception en préfecture
033-213301088-20230417-D230313-AR
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Mairie de Castillon-la-Bataille